

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Guillaume Barazzone, François Gillet, Guy Mettan, Anne-Marie von Arx-Vernon, Michel Forni, Jacques Baudit, Véronique Schmied, Pascal Pétroz et Béatrice Hirsch Aellen

Date de dépôt: 17 octobre 2006

Messagerie

Proposition de motion

Améliorons la formation des enseignants de l'école primaire en matière de langues !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- les objectifs politiques, en matière de plurilinguisme, de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (introduction d'une langue étrangère au plus tard en 3^e primaire, d'une deuxième en 5^e primaire);
- la richesse culturelle que constitue la connaissance de plusieurs langues ;
- les objectifs de l'Union européenne en matière de plurilinguisme prévoyant l'enseignement « d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge »;
- la nécessité pour les Romand(e)s de maîtriser au moins deux langues étrangères (notamment l'allemand et l'anglais) afin de s'intégrer au mieux dans la société et d'acquérir des connaissances linguistiques nécessaires sur le marché de l'emploi, dans une société toujours plus concurrentielle à l'échelle européenne et mondiale;
- l'insuffisance des connaissances linguistiques des élèves genevois à la fin de leur scolarité obligatoire;

- les critères d'engagement des enseignants, fixés par le DIP, peu élevés en matière de connaissances linguistiques (4 à la maturité);
- la nécessité d'améliorer, en partenariat avec la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève, la formation initiale des futurs enseignants afin de répondre au mieux aux objectifs de la CDIP en matière de plurilinguisme;
- les expériences menées avec succès dans les cantons alémaniques et notamment l'introduction du modèle de « semi-généraliste » (spécialisation des enseignants de l'école primaire dans six ou sept branches et fin du modèle 1 classe/1enseignant);
- que l'obtention d'un *bachelor* doit être une condition nécessaire mais suffisante pour pouvoir enseigner à l'école primaire,

invite le Conseil d'Etat

à étudier la possibilité de mettre en place, en partenariat avec la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, un master LME (mention enseignement) (facultatif pour les étudiants) permettant aux futurs enseignants de se spécialiser dans l'enseignement des langues grâce à un semestre universitaire de six mois au minimum dans une université germanophone ou anglophone.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les compétences linguistiques font partie du noyau de compétences dont chaque citoyen a besoin en matière d'emploi, d'enseignement et d'épanouissement personnel.

Celles-ci doivent être actualisées et enrichies en permanence. Mais c'est dans le système scolaire que les bases de toute une vie d'apprentissage des langues sont jetées, lorsque les enfants ont un premier aperçu de la variété des langues et des cultures qui les entourent et de leurs propres capacités remarquables de communiquer avec autrui.

Un des objectifs principaux de l'école est de transmettre de solides connaissances aux élèves en matière de langues. L'objectif fixé par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) est de renforcer le plurilinguisme en Suisse avec l'introduction d'une langue étrangère à partir, au plus tard, de la 3^e année de scolarité et d'une deuxième à partir de la 5^e année. Pour réaliser ces objectifs, il s'agit, comme le souligne le CDIP, « *d'améliorer durablement l'enseignement et l'apprentissage des langues en général, et par voie de conséquence, la formation des enseignants et enseignantes dans ce domaine* ».

A Genève, l'enseignement des langues est loin d'obtenir les résultats escomptés. Force est de constater que les élèves genevois, à l'issue de leur scolarité obligatoire, n'ont pas d'assez bonnes compétences linguistiques en allemand, en anglais. Il en va de même pour la plupart des élèves à la sortie d'une formation du post-secondaire. Il devient donc urgent de repenser l'enseignement des langues à l'école publique dès l'école primaire et de revoir la formation des enseignants afin que ceux-ci puissent transmettre leurs connaissances linguistiques dans des conditions optimales.

La motion propose ainsi de mettre sur pied un projet, en partenariat avec la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Genève, permettant d'atteindre les objectifs politiques auxquels le canton de Genève a adhéré, afin de donner aux futurs enseignants de l'école primaire davantage de compétences pour enseigner les langues étrangères conformément aux objectifs de la CDIP.

Contexte international

Au sein de l'Union européenne, le besoin urgent d'améliorer les compétences linguistiques de tous les citoyens a été pris en compte. La nécessité d'une action de l'Union européenne et des Etats membres en vue d'améliorer l'apprentissage des langues a été reconnue par les chefs d'Etat et de gouvernement. Ces derniers ont demandé, lors du Conseil européen de Barcelone, en mars 2002, de poursuivre l'action visant à améliorer la maîtrise des compétences de base, notamment par l'enseignement « *d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge* ».

Les objectifs de la CDIP (c'est-à-dire la maîtrise de deux langues étrangères) tiennent compte de ces nouvelles données ; pour rester concurrentielle à l'échelle européenne, la Suisse doit prendre acte des objectifs ambitieux de ses voisins et encourager l'acquisition de langues étrangères. Il s'agit également de permettre aux citoyens et résidents suisses, tout en gardant leur identité nationale, de s'intégrer au mieux dans la société européenne multilingue et multiculturelle, et de s'y instruire et d'y réussir leur vie professionnelle et personnelle.

Avantages de l'apprentissage précoce des langues

Pour maîtriser au mieux deux langues étrangères, il s'agit de tirer au maximum parti du potentiel offert par l'apprentissage précoce qui permet une approche spontanée, enthousiaste et désinhibée de la nouvelle langue. L'acquisition chez les jeunes enfants est largement intuitive et inconsciente, ce qui peut avoir une influence positive sur la vitesse et l'efficacité de l'apprentissage. Un apprentissage précoce profite également aux élèves connaissant des conditions d'apprentissage défavorables (contexte social peu propice par exemple). L'intensification d'un encouragement linguistique précoce représente ainsi un facteur déterminant de soutien à la réussite scolaire. Sans parler de la nécessité pour les élèves étrangers d'acquérir de bonnes connaissances linguistiques en allemand et en anglais en plus d'une bonne maîtrise du français, afin de favoriser leur intégration et de leur garantir les mêmes chances que les élèves de langue maternelle française. Bref, la connaissance des langues dès l'école primaire est l'affaire de toutes et de tous.

Toutefois, ces avantages n'apparaissent que lorsque l'on investit suffisamment dans la formation des enseignants et lorsqu'une part suffisante du programme d'études, en termes de durée, est consacrée aux langues. Il est essentiel de garantir une offre appropriée et des conditions cadres adéquates en matière d'apprentissage précoce des langues étrangères. Les personnes qui

enseignent les langues à de très jeunes enfants portent une lourde responsabilité; de mauvaises expériences d'apprentissage des langues à un stade précoce peuvent porter lourdement préjudice pour la suite. Il est capital que les professeurs de langues de l'enseignement primaire possèdent une maîtrise appropriée de la langue cible.

Formation actuelle des enseignants

La formation actuelle en allemand des enseignants de l'école primaire n'est pas en mesure de répondre aux objectifs ambitieux de la CDIP. Depuis 2001, le Département de l'instruction publique exige, comme conditions d'engagement, le niveau B2 du portofolio européen des langues, soit un 4 à la maturité fédérale. Un niveau qui peut paraître satisfaisant mais qui est en réalité loin de permettre d'enseigner l'allemand dans des conditions optimales, surtout en 5^e et 6^e primaire. Il existe en effet un décalage entre l'allemand écrit et « littéraire » appris lors de la maturité, et les exigences d'expression orale indispensables pour être capable d'enseigner l'allemand à des jeunes élèves de l'école primaire. Obtenir un 4 à la maturité ne signifie de loin pas que l'on sait communiquer dans la langue seconde ! A noter qu'en Suisse alémanique, la plupart des cantons exigent le niveau C1 pour l'enseignement des langues, et non pas le B2 comme à Genève (A1 = débutant, B = moyen, C2 = expérimenté)

Au sein de la faculté des sciences de l'éducation (FAPSE), il existe peu de solutions offertes aux futurs enseignants pour parfaire leurs connaissances linguistiques. Les possibilités de partir, dans le cadre de leurs études, dans une université germanophone ou anglophone sont trop peu nombreuses. La FAPSE offre aux étudiants en sciences de l'éducation des échanges avec seulement une université en Allemagne, deux au Royaume-Uni et aucune en Autriche !

Par ailleurs, quasiment rien n'est prévu pour ceux qui n'ont pas obtenu de 4 à la maturité ou qui ont obtenu un diplôme étranger (baccalauréat par exemple). Lors de leurs études à l'Université de Genève, les étudiants de la faculté des sciences de l'éducation mention « enseignement » suivent uniquement des cours de didactique d'allemand (comment enseigner l'allemand). Pour remettre à niveau leurs connaissances en allemand, ils sont contraints de se débrouiller en prenant des cours d'allemand à l'école club Migros, à l'Ifage ou ailleurs.

Les enseignants qui ont suivi les Etudes pédagogiques (et non la licence en science de l'éducation depuis 1996) ne sont pas suffisamment formés pour répondre aux objectifs de la CDIP. Ceux qui enseignent en 1^{re}, voire en

2^e primaire, n'ont souvent pas de maturité et n'ont donc quasiment aucune connaissance d'allemand ou d'anglais alors qu'ils doivent pourtant par exemple faire 30 minutes d'allemand par semaine, soit un total de près de 20 heures par année (cf. répartition hebdomadaire du temps d'enseignement). Quant aux enseignants des degrés de la 3^e à la 6^e primaire, ils sont eux porteurs d'une maturité mais, tout comme leurs collègues issus de la FAPSE, ils n'ont pas suivi de cours spécifiques d'allemand ou d'anglais. Or ils doivent faire par exemple 1 h 20 d'allemand par semaine, soit plus de 50 heures par année.

Amélioration de la formation des futurs enseignants

L'introduction de deux langues étrangères, et les niveaux de plus en plus ambitieux à atteindre chez les élèves à la fin de la scolarité, demandent donc des compétences dont ne disposent actuellement pas la majorité des enseignants du primaire. Il s'agit aujourd'hui d'améliorer la formation initiale des enseignants.

L'idée serait d'avoir, dans chaque école du canton, des enseignants ayant d'excellentes notions d'allemand et/ou d'anglais qui leur permettraient d'enseigner ces matières dans les classes du degré primaire, étant précisé que ces derniers pourraient être également maître/maîtresse de classe à temps partiel et que les classes resteraient homogènes. Cette solution permettrait de donner aux élèves les meilleures chances d'acquérir la nouvelle langue dans des conditions optimales. Ce master LME devrait comporter l'obligation d'aller passer six mois au minimum dans une université germanophone ou anglophone ou en stage dans un établissement scolaire étranger. Il faudrait par conséquent que l'Université de Genève augmente les possibilités d'échanges avec d'autres universités suisses ou étrangères. Des systèmes de bourses pourraient également être mis sur pied pour inciter les étudiants à bénéficier de ces échanges.

Au vue des arguments présentés plus haut, nous espérons que vous réserverez un bon accueil à la présente motion.